



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

La Poste

Question écrite n° 73039

Texte de la question

M. Edouard Landrain attire l'attention de M. le ministre de la fonction publique et de la réforme de l'Etat sur La Poste, qui envisage, semble-t-il, la distribution d'un produit d'assurance dommages. Les agents généraux d'assurances sont inquiets. Jusqu'alors, dans le cadre de leurs activités, ceux-ci proposaient à leurs clients conseils et prestations d'assurances personnalisées adaptés à leurs besoins. La presse s'est fait récemment l'écho des intentions que La Poste aurait manifestées, à l'occasion de la renégociation du contrat de plan avec l'Etat, d'élargir sa gamme des services financiers au crédit à la consommation et à l'assurance dommages. Le marché de l'assurance dommages des particuliers est aujourd'hui un des plus concurrentiels d'Europe. La multiplicité des intervenants, entreprises d'assurance, mutuelles, banques, vente directe, hypermarchés, crée déjà des conditions favorables au consommateur, qui a un large choix entre des produits performants proposés à des prix très compétitifs par des entreprises solides. Les agents généraux d'assurance s'interrogent sur l'intérêt pour la collectivité de laisser à La Poste la possibilité d'amplifier son activité d'assurances, générant ainsi la déstabilisation de tout un secteur d'activités et de petites entreprises comme les agences générales d'assurances. Il lui demande s'il est dans ses intentions d'autoriser La Poste à développer ses activités marchandes au détriment de petites entreprises privées nuisant à l'avenir et à l'emploi dans le secteur de l'assurance. - Question transmise à M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie.

Texte de la réponse

Les discussions relatives au prochain contrat de plan entre l'Etat et La Poste s'attachent à définir les orientations stratégiques de l'entreprise en vue de lui permettre de poursuivre son développement en s'adaptant aux évolutions de son environnement et d'assurer ainsi, dans les meilleures conditions, le service universel postal et ses missions d'intérêt général. Dans le cadre de ces discussions, le Gouvernement considèrera bien entendu avec une attention toute particulière les possibilités d'évolution des activités de La Poste à partir d'une analyse de la stratégie industrielle souhaitable pour La Poste, dans le souci du maintien des conditions de l'équilibre du secteur bancaire national et de celui de l'assurance et dans le respect des règles de la concurrence.

Données clés

Auteur : [M. Édouard Landrain](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (5^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73039

Rubrique : Postes

Ministère interrogé : fonction publique et réforme de l'État

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 février 2002, page 837

Réponse publiée le : 1er avril 2002, page 1786